L'an deux mille vingt le vingt février,

Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,

Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Catherine

MOULIN

Nombre de conseillers en exercice : 10 Date de convocation : 11/02/2020

Présents: CHAPELLIER, HOEZELLE, MOREL, MOULIN, PICHON, ROMANET, CARTON,

Absents: DETOLLE, BORDAS, ASTIE,

Pouvoirs: M DETOLLE donne pouvoir à Mme MOULIN

Mme BORDAS donne pouvoir à Mme ROMANET

Secrétaire : HOEZELLE,

DCM 2020/08: réduction de prix pour une location de gîte

Madame le Maire donne lecture du courrier par lequel M et Me Levant, locataires du gîte n°641 du 10 au 17 août dernier demandent une réduction de 50 % sur le prix de la location. Les intéressés estiment avoir été pénalisés par une mauvaise odeur persistante.

Après en avoir discuté, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une réduction de 25 % sur le montant de la location (hors taxe de séjour) soit 95 €

À Faux-la-Montagne, le

La Maire,

Catherine MOULIN